

PLAN DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Aire d'Alimentation du Captage prioritaire du Kergaoulédan



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En 2019, les assises de l'eau ont confirmé la priorité de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions diffuses.

Le captage de Kergaoulédan, situé sur la commune de Poudergat, prioritaire vis-à-vis du paramètre nitrates, est identifié dans la disposition 6C-1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2022-2027. « Sur les captages jugés prioritaires, les aires d'alimentation (AAC) sont délimitées [...]. Les AAC constituent des zones visées à l'article R. 212-14 du Code de l'environnement sur lesquelles existe un objectif de réduction des traitements de potabilisation par la mise en place de mesures préventives et correctives de réduction des polluants dans les eaux brutes potabilisables.

Ces **mesures préventives et correctives**, proportionnées, sont mises en place par le biais des **programmes d'actions** [...].

Ces actions complètent, sans s'y substituer, les dispositifs réglementaires existants [...].

Le programme d'actions détermine les objectifs à atteindre, présente les moyens prévus pour les atteindre et une évaluation sommaire de leur impact technique et financier sur les propriétaires et exploitants concernés, expose et précise les indicateurs qui permettront d'évaluer ses effets escomptés sur les milieux.

[...]

Le préfet mobilise les outils réglementaires adaptés, comme la Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE), si cela s'avère nécessaire et approprié à l'avancement des démarches, après concertation avec la collectivité maîtresse d'ouvrage du captage et les acteurs concernés. [...] ».

La stratégie régionale de mise en œuvre de la politique « captages prioritaires », validée par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional le 31 mars 2021, fixe des objectifs de résultats et de moyens pour un retour à la qualité en 2027 :

→ objectifs de résultats : baisse des concentrations en nitrates (< 40 mg/L), baisse des concentrations en pesticides (< 0,05 µg/l), ...

→ objectifs de moyens : réduction des usages, réduction des transferts, engagement dans une démarche d'amélioration.

L'aire d'Alimentation de Captage du Kergaoulédan se situe également dans le périmètre du Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes. Celui-ci porte également des objectifs sur le paramètre "nitrates", avec notamment l'atteinte d'une concentration de 15 mg/L de nitrates à l'exutoire du bassin versant.

LE CONTRAT TERRITORIAL DE LA BAIE DE DOUARNENEZ 2022-2025

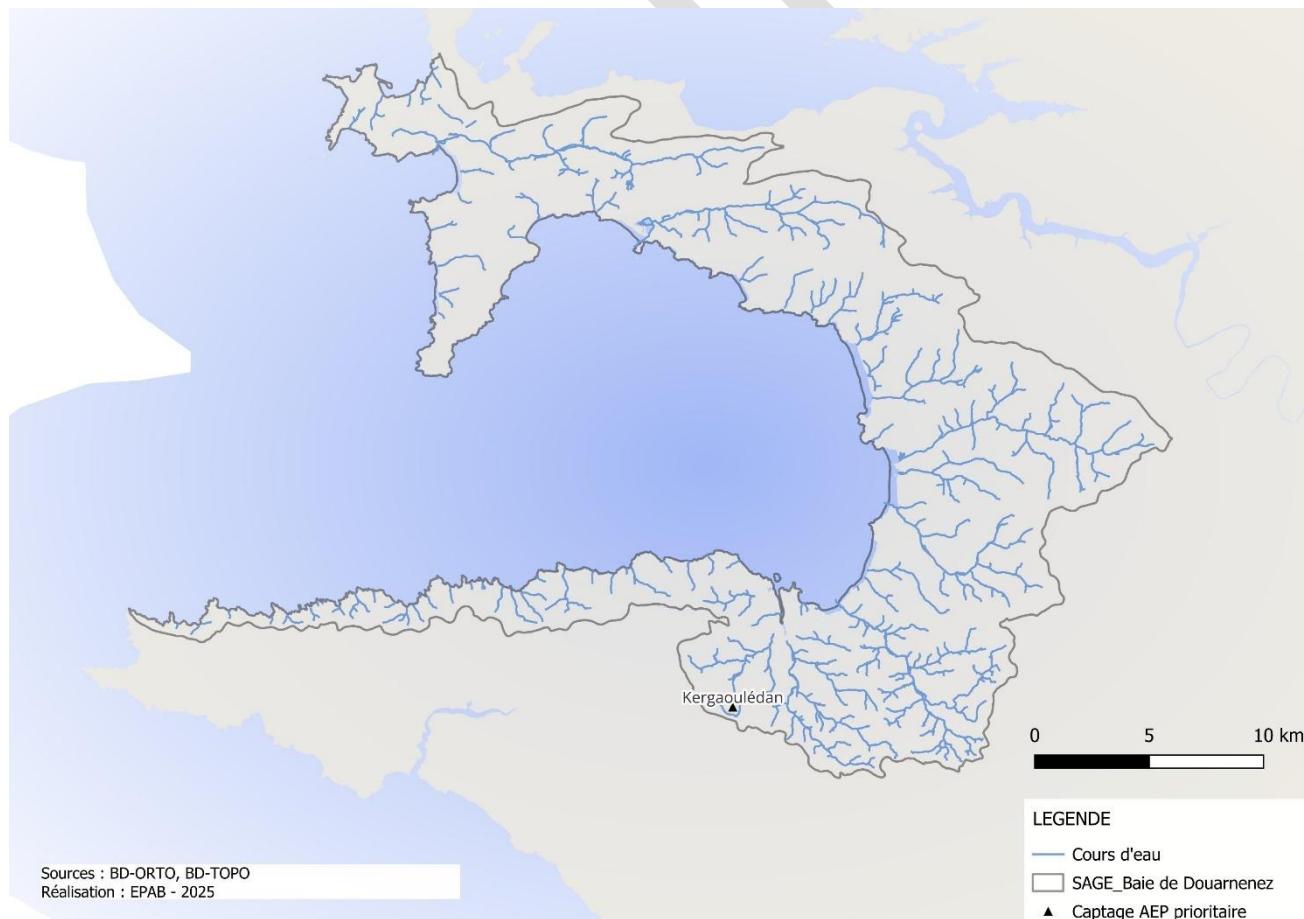
Le Syndicat mixte du SAGE Baie de Douarnenez (EPAB) est un établissement public local ayant pour objet la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants de la baie de Douarnenez.

Selon les principes de solidarité amont-aval, le syndicat assure :

- la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE baie de Douarnenez au nom et pour le compte de la commission locale de l'eau,
- le suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
- la lutte contre les pollutions diffuses (nitrates, phosphore, pesticides, ...),
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (protection des zones humides, renaturation des cours d'eau, reconquête de la continuité écologique),
- la protection et la restauration des écosystèmes littoraux (qualité bactériologique et chimique des estuaires et des eaux côtières).

L'EPAB porte le contrat territorial de la baie de Douarnenez 2022-2025.

La baie de Douarnenez comprend un captage prioritaire sur les 18 que compte le département du Finistère. À ce titre, l'EPAB a proposé au maître d'ouvrage concerné de rédiger et d'animer les plans d'actions agricoles de lutte contre les pollutions diffuses sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) prioritaires.



L'aire d'alimentation du captage de Kergaoulédan

L'Adduction d'Eau Potable (AEP), dans le pays de Douarnenez, est sous la compétence de Douarnenez Communauté (Dz Co), qui l'a acquise depuis le 1er janvier 2017.



L'AAC de Kergaoulédan a été définie par un arrêté préfectoral datant du 30 octobre 2020. Elle s'étend sur une superficie de 350 ha. Il comprend en son sein les captages de Keryanes, Kergaoulédan, et les forages de Botcarn, qui alimentent l'usine du Nankou à Douarnenez.

Le captage de Kergaoulédan a été classé captage prioritaire « Nitrates » le 18 novembre 2015 par le SDAGE Loire-Bretagne, en raison de teneurs en nitrates supérieures à 40 mg/L avant 2015. On observe une tendance à la baisse, avec des valeurs inférieures à 40 mg/L depuis 2018.

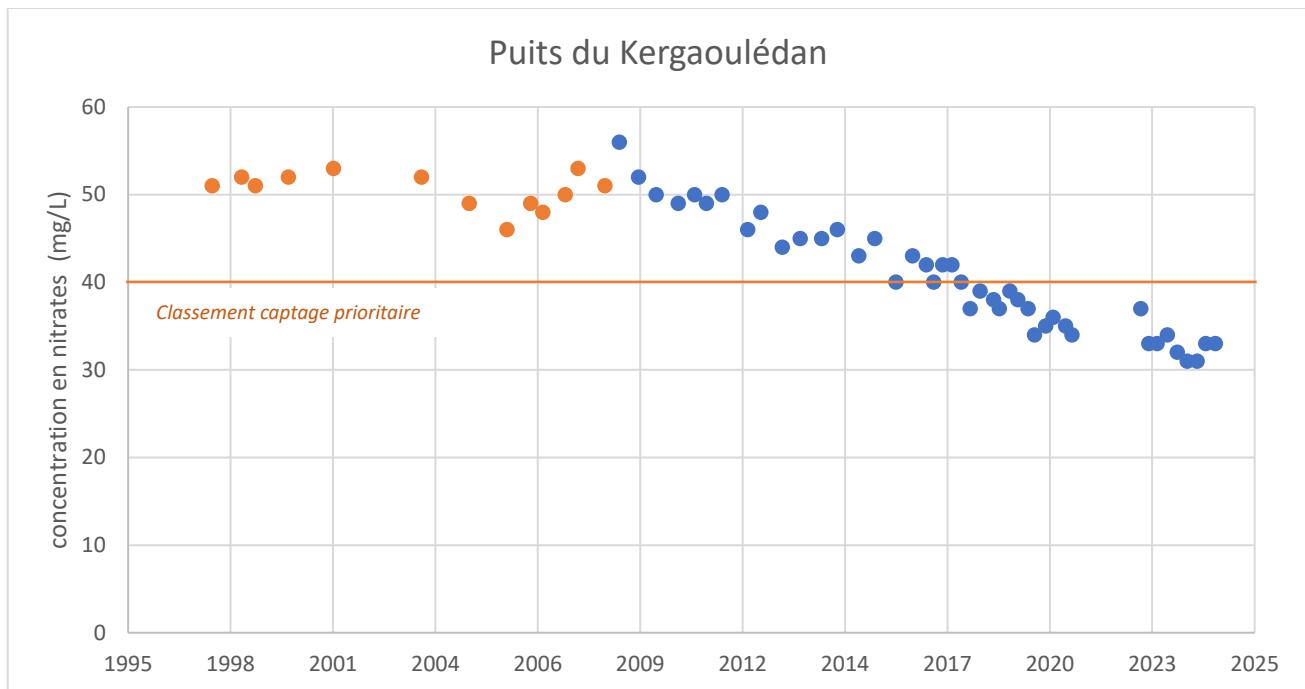


Figure 1 - Evolution des concentrations en nitrates (mg/L) - puits du Kergaoulédan (source : ARS)

Concernant la situation vis-à-vis des pesticides, le service de l'Eau et de l'Assainissement de Douarnenez Communauté a arrêté la production d'eau potable sur ce captage entre le 1er avril 2021 et juillet 2022 au vu des résultats qualitatifs de l'eau. Les analyses ont démontré un dépassement du seuil limite de potabilité dû à la présence de métabolites de pesticides (ESA Métolachlore et ASDM de Nicosulfuron ; cf. figure 2 et 3).

Douarnenez Communauté a mis en place une filière pour le traitement de deux molécules (cf. graphique ci-dessous) :

- l'ESA-Métolachlore (métabolite du S-Métolachlore, herbicide utilisé pour la culture du maïs) – classé « non pertinent » par l'ANSES depuis le 30 septembre 2022,
- l'ASDM (métabolite du Nicosulfuron, herbicide également utilisé pour la culture du maïs) – classé « pertinent » par défaut par l'ANSES et n'ayant pas de valeur au-delà de laquelle il peut avoir un impact sur la santé humaine (V_{max}), le seuil est établi à 0,1 µg/L.

Les analyses effectuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans les eaux brutes collectées au niveau de la station de potabilisation du Nankou indiquent des concentrations élevées pour le total des pesticides analysés, en 2019 (0,71 µg/L) et 2022 (0,55 µg/L).

En 2022, Douarnenez Communauté a mandaté le bureau d'études SCE qui a réalisé le diagnostic territorial multi-pressions de l'AAC (cf. Annexe 1). L'enquête sur les usages de pesticides auprès des exploitants concernés montre que des substances actives utilisés sur l'AAC produisent des métabolites récemment classés pertinents par l'Anses. En parallèle une analyse de l'ARS en 2025 quantifie la présence de Prothioconazole, une substance active produisant l'un de ces métabolites pertinents, au niveau du puits du Kergaoulédan.

L'ensemble de ces éléments tendent à démontrer la nature sensible de l'AAC vis-à-vis des polluants diffus.

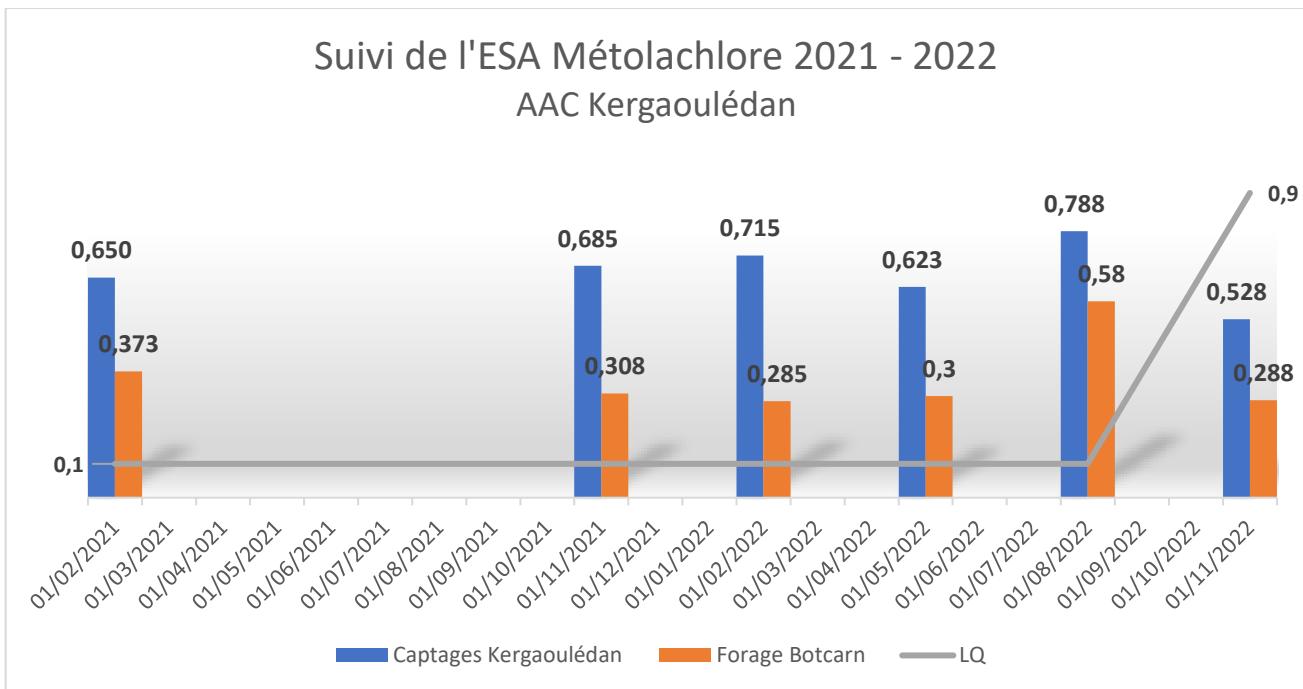


Figure 2: Evolution des concentrations en ESA Metolachlore ($\mu\text{g/L}$) sur l'Aire d'Alimentation de Captage de Kergaoulédan (Source : Douarnenez communauté)

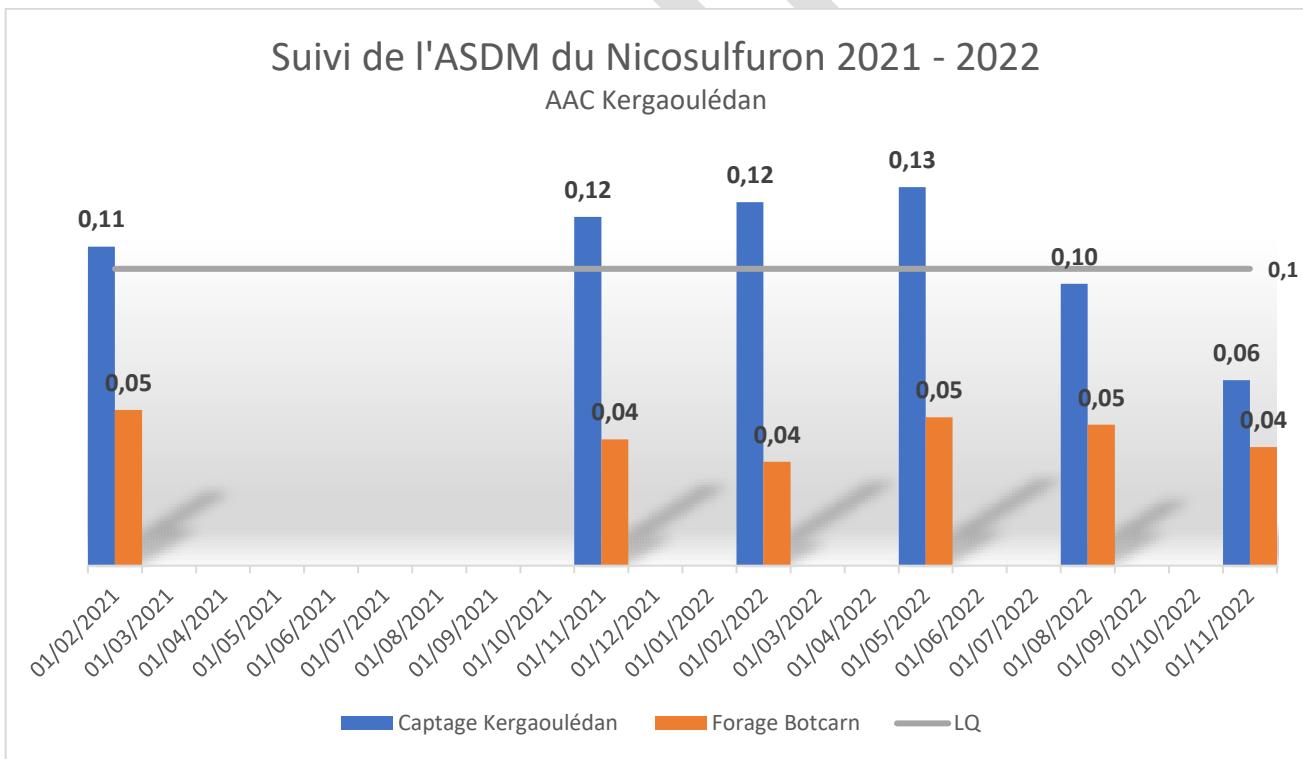


Figure 3 : Evolution des concentrations en ASDM du Nicosulfuron ($\mu\text{g/L}$) sur l'Aire d'Alimentation de Captage de Kergaoulédan (Source : Douarnenez communauté)

La Surface Agricole Utile (SAU) recensée au RPG 2022 est de 251 ha (soit 72% de l'AAC). Elle est principalement complétée par des parcelles boisées (notamment lors des opérations réalisées par Douarnenez Communauté) et par quelques villages présents sur le secteur.

Sachant que le périmètre A fait l'objet de prescriptions strictes inscrites dans l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, le périmètre B est celui ciblé sur le plan d'actions. Nous considérerons les parcelles dans leur intégralité, qu'elles soient entièrement situées dans le périmètre de l'AAC ou non. En considérant l'ensemble des parcelles agricoles, la SAU étendue du périmètre B est de 196 ha.

Aucun siège d'exploitation n'a été identifié sur l'AAC. Vingt-cinq exploitations agricoles exploitent les 310 ha de l'AAC. Il s'agit majoritairement d'exploitations orientées en polyculture-élevage.

Cinq exploitations se sont engagées en MAEC système « herbivores », dont l'une de ces exploitations est certifiée en agriculture biologique. Deux autres exploitations sont engagées dans le dispositif expérimental des Paiements pour Services Environnementaux.

En 2024, l'assolement sur la SAU étendue du périmètre B était le suivant :

Culture	Surface (ha)	% / SAU totale
Maïs	67,5	34%
Céréales d'hiver	43,4	22%
Céréales de printemps	4,3	2%
Prairie temporaire	43,5	22%
Prairie permanente	37,5	19%



Figure 4 - Parcelles ciblées dans le plan d'actions du captage prioritaire du Kergaoulédan

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ACTIONS

Le plan d'actions proposé résulte de deux réunions de concertation :

- la première avec la Chambre d'agriculture de Bretagne (CAB)
- la seconde avec les agriculteurs concernés et la Chambre d'agriculture de Bretagne (CAB).

Des échanges bilatéraux ont par ailleurs eu lieu avec les partenaires institutionnels.

Le plan d'actions a pour objectif de résultats une concentration inférieure à 30 mg/L de nitrates. Il doit permettre une stabilisation sur cet objectif au cours du temps.

Pour le paramètre « pesticides », le plan d'actions reprend les objectifs de résultats mentionnés dans la stratégie régionale de mise en œuvre de la politique « captages prioritaires » de la région Bretagne, à savoir : une diminution des concentrations par molécule et des concentrations globales (somme totale de pesticides) afin de rester durablement sous le seuil de sensibilité, soit 80 % des normes de potabilité :

- Soit < 0,08 µg/L par molécule,
- Ou < 0,4 µg/L pour la somme des pesticides.

Le présent plan de lutte, décliné en fiches actions, pourra être amené à évoluer dans le temps, en fonction des résultats présentés annuellement en comité de suivi (intégration des préconisations issues des diagnostics complémentaires réalisés, recentrage / précision d'actions, ajout de fiches actions ou de sous actions suite à de nouveaux besoins identifiés, ...).

Les fiches actions présentées ci-après sont constituées afin d'agir, soit sur le paramètre « nitrates » (fiche n°1 à 3), soit sur le paramètre « phytosanitaires » (fiches n°6 et 10), sinon, de manière transversale sur les deux paramètres.

Ce plan d'actions a fait l'objet de validations par les instances délibérantes suivantes :

- Conseil d'exploitation du SPIC du 17/11/2025 (cf. Annexe 2),
- Conseil Communautaire de Douarnenez Communauté du XX/XX/2025 (cf. Annexe 3),
- Comité Syndical de l'EPAB du 14/11/2025 (cf. Annexe 4).

Ce plan d'actions a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la baie de Douarnenez lors de la séance du XX/XX/2025 (cf. Annexe 5).

FICHE ACTION N°1 – ESTIMER LA MINÉRALISATION DES SOLS

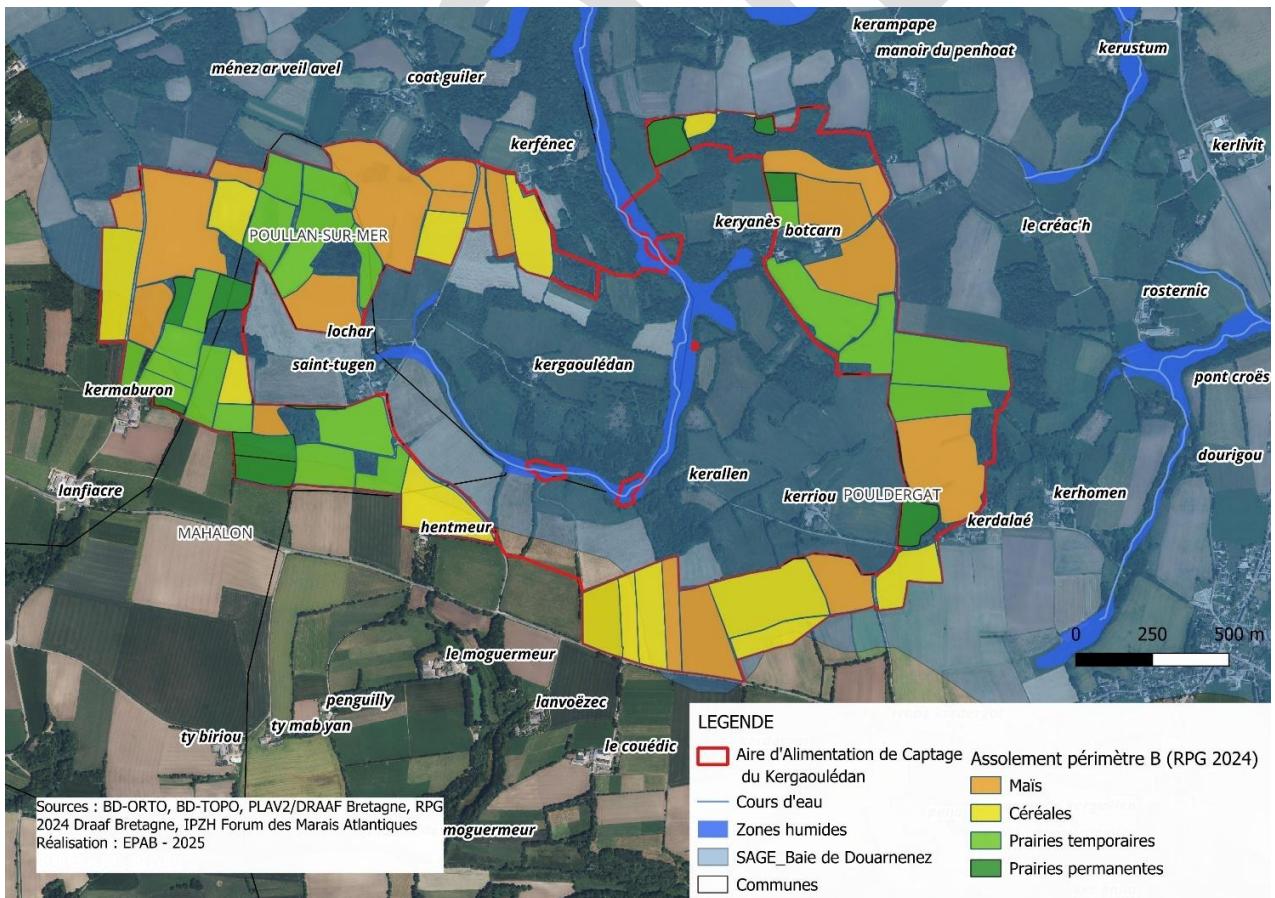
Objectif	Améliorer la prévision des fournitures d'azote par le sol					
Résultats / Attentes	Améliorer la précision des besoins en fertilisants azotés des cultures Diminuer la dose d'azote prévisionnelle à apporter en préservant les rendements agricoles Réduire les fuites d'azote dans les milieux					
Outils mobilisables	Futur accord de territoire 2026-2028 Analyse chimique de sol avec mesure de l'APM (Azote Potentiellement Minéralisable) Outil Sol-AID Cahier de fertilisation et Plan Prévisionnel de Fumure des exploitations concernées					
Description	Animation et accompagnement technique : présenter l'outil aux exploitants agricoles Commander une analyse APM par parcelle cultivée Collecte d'informations nécessaires à l'exploitation de l'outil Sol-AID auprès des agriculteurs concernés Utilisation de l'outil Sol-AID Entretien pour conclure sur l'intérêt des résultats de l'outil pour l'optimisation de la fertilisation azotée des cultures Expérimentation d'une baisse de la dose de fertilisants d'après les résultats, le cas échéant Restitution en groupe					
Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
	Animation pour la mise en œuvre de l'outil Sol-AID	60 % des parcelles cultivées du périmètre B analysées	2026	% des parcelles cultivées du périmètre B analysées ; Nbre d'expérimentation	1	A lancer
Limites de mise en œuvre	Analyse inutile sur les prairies permanentes, et peu d'intérêts sur certaines rotations Refus de l'exploitant					
Maître d'ouvrage	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	Partenaires	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil régional de Bretagne DRAAF Bretagne DDTM du Finistère			

	Action		DRAAF	AELB	CRB	EPAB
--	--------	--	-------	------	-----	------

Plan prévisionnel de financement		Coût total (€)	Taux (%)	Montant (€)						
Fonctionnement 2026-2027*	Analyses APM	3000	50	1500	50	1500	/	/	/	/
	Animation 0,02 ETP/an	1385	/	/	60	831	20	277	20	277
	Accompagnement individuel 0,14 ETP/an	8310	50	4155	50	4155				

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires. Les analyses APM sont prises en charges à 100 % par les partenaires financeurs du PLAV 2022-2025. La poursuite de ces financements reste à confirmer pour 2026 et les années suivantes. L'animation est fléchée sur le prochain accord de territoire 2026-2028. Les modalités restent à confirmer.

Bilan	2026	2027
% des parcelles cultivées du périmètre B analysées		
Nbre de parcelles faisant l'objet d'une expérimentation		



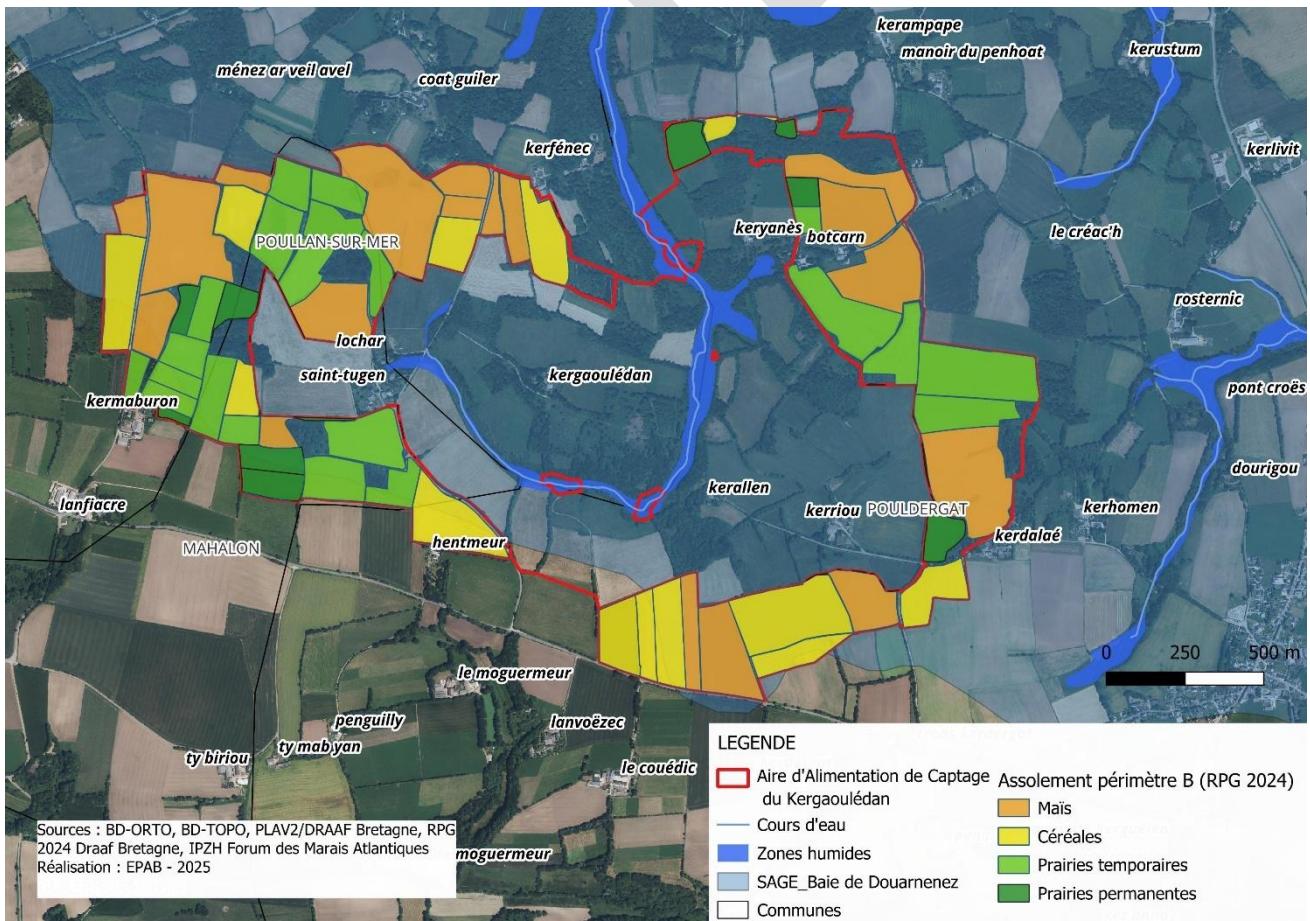
FICHE ACTION N°2 – ESTIMER LA FOURNITURE D'AZOTE DU COUVERT D'INTERCULTURE A LA CULTURE SUIVANTE

Objectif	Améliorer la prédiction de la fourniture d'azote par le couvert d'interculture à la culture suivante (par rapport aux outils actuels)					
Résultats / Attentes	Améliorer la précision des besoins en fertilisants des cultures suivantes Diminuer la dose d'azote prévisionnelle à apporter en préservant les rendements agricoles Réduire les fuites d'azote dans le cours d'eau					
Outils mobilisables	Futur accord de territoire 2026-2028 Méthode MERCI Web service CI Sentinel-2 (INRAE - CAB) fournissant un indicateur d'absorption de l'azote par les couverts, par télédétection Cahier de fertilisation et Plan Prévisionnel de Fumure des exploitations concernées					
Description	Animation et accompagnement technique : présenter l'outil aux exploitants agricoles Collecte d'informations nécessaires à l'exploitation du web service CI Sentinel-2 auprès des agriculteurs concernés ou méthode MERCI Utilisation de l'outil Entretien pour conclure sur l'intérêt des résultats de l'outil pour l'optimisation de la fertilisation azotée des cultures Expérimentation d'une baisse de la dose de fertilisants, le cas échéant Restitutions en groupes d'échanges					
Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
	Animation pour la mise en œuvre de l'outil web service CI Sentinel-2 ou méthode MERCI	30 % des terres arables du périmètre B analysées	2026	% des parcelles du périmètre B analysées ; Nbre d'expérimentation	1	A lancer
Difficultés de mise en œuvre	Suivi proposé sur les rotations pertinentes (hors prairies - maïs) Le web service CI Sentinel-2 est un outil innovant mis en ligne et accessible gratuitement à tous depuis mai 2025. Un temps de prise en main est nécessaire. Refus de l'exploitant					
Maître d'ouvrage	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	Partenaires	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil régional de Bretagne Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) Chambre d'agriculture de Bretagne			

Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)	DRAAF		AELB		CRB		EPAB	
			Taux (%)	Montant (€)						
	Animation ETP/an	1385	/	/	60	831	20	277	20	277
	Accompagnement individuel ETP/an	5400	50	2700	50	2700	/	/	/	/

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

Bilan	2026	2027
% des terres arables du périmètre B analysées		
Nbre d'expérimentation		



FICHE ACTION N°3 – BILAN AZOTE A LA PARCELLE (OUTIL D'ANIMATION)

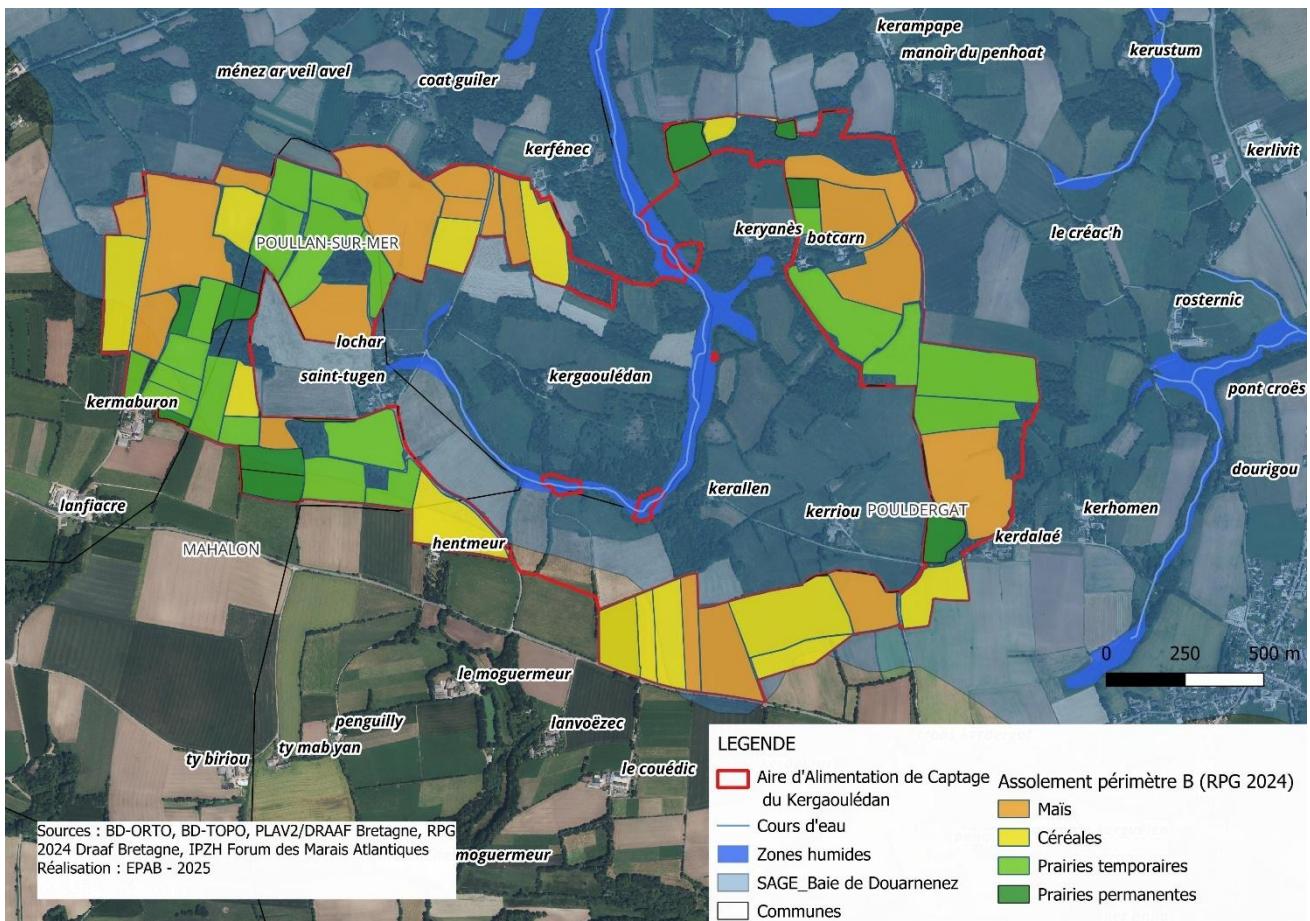
Objectif	Disposer d'un indicateur permettant d'évaluer l'évolution de l'efficience de l'azote sur les parcelles agricoles					
Résultats / Attentes	<p>Disposer d'un outil pédagogique pour amener les producteurs à optimiser leurs pratiques de complémentation animale et de fertilisation des cultures</p> <p>Sur une base commune, définir un objectif chiffré exprimé en kg d'excédent d'azote par ha SAU ou en pourcentage d'efficience de l'azote, à l'échelle de la parcelle</p> <p>Outil permettant d'apprécier l'efficacité du programme d'action sur le volet « azote »</p>					
Outils mobilisables	<p>Futur accord de territoire 2026-2028</p> <p>Outil de calcul du bilan azoté à la parcelle</p> <p>Déclaration de Flux d'Azote</p> <p>Cahier de fertilisation et Plan Prévisionnel de Fumure des exploitations concernées</p>					
Description	<p>Animation et accompagnement technique : présenter l'outil aux exploitants agricoles</p> <p>Collecte d'informations nécessaires à l'établissement du bilan azoté à la parcelle, auprès des agriculteurs concernés</p> <p>Utilisation de l'outil</p> <p>Entretien pour conclure sur l'intérêt des résultats de l'outil pour l'optimisation de l'efficience de l'azote sur les parcelles concernées</p> <p>Définir un objectif chiffré et une stratégie de mise en œuvre</p>					
Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
	Animation pour la mise en œuvre du bilan azote à la parcelle	50 % des parcelles du périmètre B analysées	2026	% des parcelles du périmètre B analysées	2	A lancer
Difficultés de mise en œuvre	<p>Précision des données collectées</p> <p>Refus de l'exploitant</p>					

Maître d'ouvrage	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	Partenaires	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil régional de Bretagne
------------------	----------------------------------	-------------	--

Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)	AELB		CRB		DzCo		EPAB	
			Taux (%)	Montant (€)						
Investissement 2026-2027	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Fonctionnement 2026-2027*	Animation 0,09 ETP/an	5540	60	3324	20	1108	/	/	20	1108

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

Bilan	2026	2027
% des parcelles du périmètre B analysées		



PROJET

FICHE ACTION N°4 – OPTIMISER LA FERTILISATION SUR BLÉ

Objectif	Doubler la densité de semis de blé sur une partie de la parcelle afin d'anticiper les besoins de la culture Disposer d'un indicateur visuel pour déclencher ou non un premier apport en azote sur blé
-----------------	--

Résultats / Attentes	Apporter la dose d'azote au plus juste des besoins de la culture Réduire les fuites d'azote dans le cours d'eau
-----------------------------	--

Outils mobilisables	Futur accord de territoire 2026-2028 Méthode du semis en bande double densité sur blé tendre Cahier de fertilisation et Plan Prévisionnel de Fumure des exploitations concernées
----------------------------	--

Description	Animation et accompagnement technique : présenter l'outil aux exploitants agricoles Semis de la bande double densité sur les parcelles en blé Suivi hebdomadaire en sortie d'hiver Déclencher ou non un premier apport en azote Bilan des suivis Restitutions en groupes d'échanges
--------------------	--

Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
	Animation pour la mise en œuvre de la méthode	80 % des parcelles en blé tendre	2026	% des parcelles en blé bénéficiaire ; Nbre d'expérimentation	1	A lancer

Difficultés de mise en œuvre	Suivi nécessaire Refus de l'exploitant
-------------------------------------	---

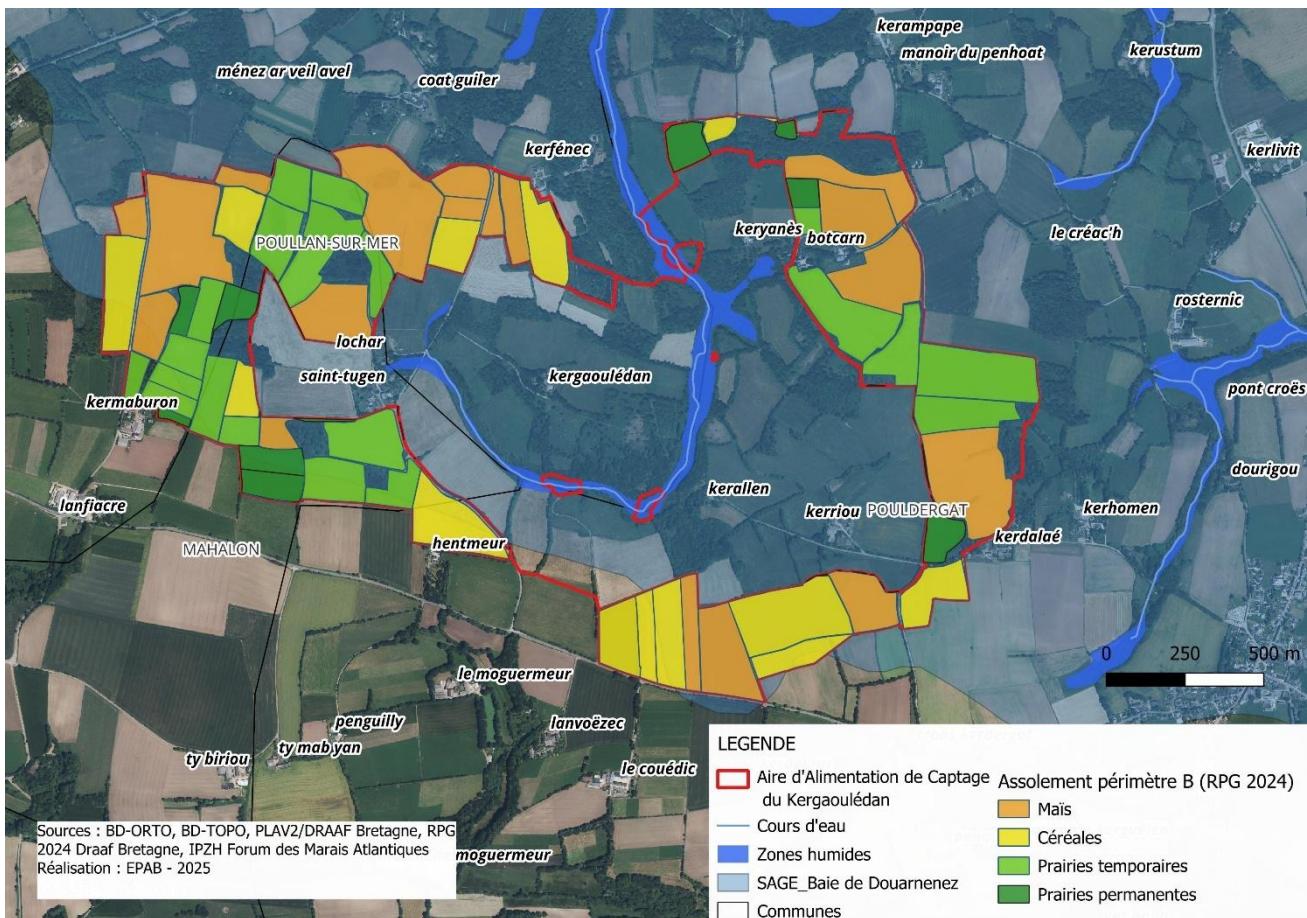
Maître d'ouvrage	Douarnenez Communauté (AMO CAB)	Partenaires	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil régional de Bretagne EPAB
-------------------------	---------------------------------	--------------------	--

Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)	AELB		CRB		DzCo		CAB	
			Taux (%)	Montant (€)						
Investissement 2026-2027	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Fonctionnement 2026-2027*	Animation 0,07 ETP/an	6750	60	4050	20	1350	/	/	20	1350

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

Bilan	2026	2027
--------------	-------------	-------------

% des parcelles en blé bénéficiaire		
-------------------------------------	--	--



FICHE ACTION N°5 – MAÎTRISER L’USAGE DES PARCELLES AGRICOLES

Objectif	Renforcer la protection de la ressource en eau par différents outils fonciers					
Résultats / Attentes	Contractualiser avec les propriétaires fonciers Acquisition de parcelles avec maintien d'une activité agricole Coordonner la gestion des parcelles de l'AAC Limiter l'usage d'intrants sur l'AAC					
Outils mobilisables	Futur accord de territoire 2026-2028 Acquisition foncière : amiable ou par préemption Obligations réelles environnementales (ORE) Vigifoncier Convention de mise à disposition Bail rural à clauses environnementales (BRE)					
Description	Elaboration et animation d'une stratégie foncière : concertation avec les partenaires financeur pour définir les modalités des outils fonciers à mettre en œuvre ; concertation avec les agriculteurs et les propriétaires fonciers ; négociations selon les outils fonciers mobilisés. Acquisition de parcelles agricoles situées tout ou partie dans le périmètre de l'AAC Etablissement de convention de mise à disposition, de baux ruraux à clauses environnementales ou d'ORE					
Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
Sous actions	Dépôt d'une demande d'institution du droit de préemption	1	2026	Dépôt de la demande d'institution du droit de préemption	1	A lancer
	Animation d'une stratégie foncière	Acquisition X% des surfaces, à définir le cas échéant	2026	Surfaces acquises (ha)	1	A lancer
	Etablissement d'actes (convention, BRE, ORE)	100 % des parcelles acquises	2026	Nombre d'actes	1	A lancer
Difficultés de mise en œuvre	Absence d'opportunités Négociations non abouties					
Maître d'ouvrage	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	Partenaires	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil régional de Bretagne DDTM du Finistère SAFER Bretagne CAB			

Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)	AELB		CRB		DzCo		EPAB	
			Taux (%)	Montant (€)						
Investissement 2026-2027	Acquisitions foncières A définir									
Fonctionnement 2026-2027*	Animation A définir									

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

Bilan	2026	2027
Dépôt de la demande d'institution du droit de préemption		
Surfaces acquises (ha)		
Nombre d'actes établis		

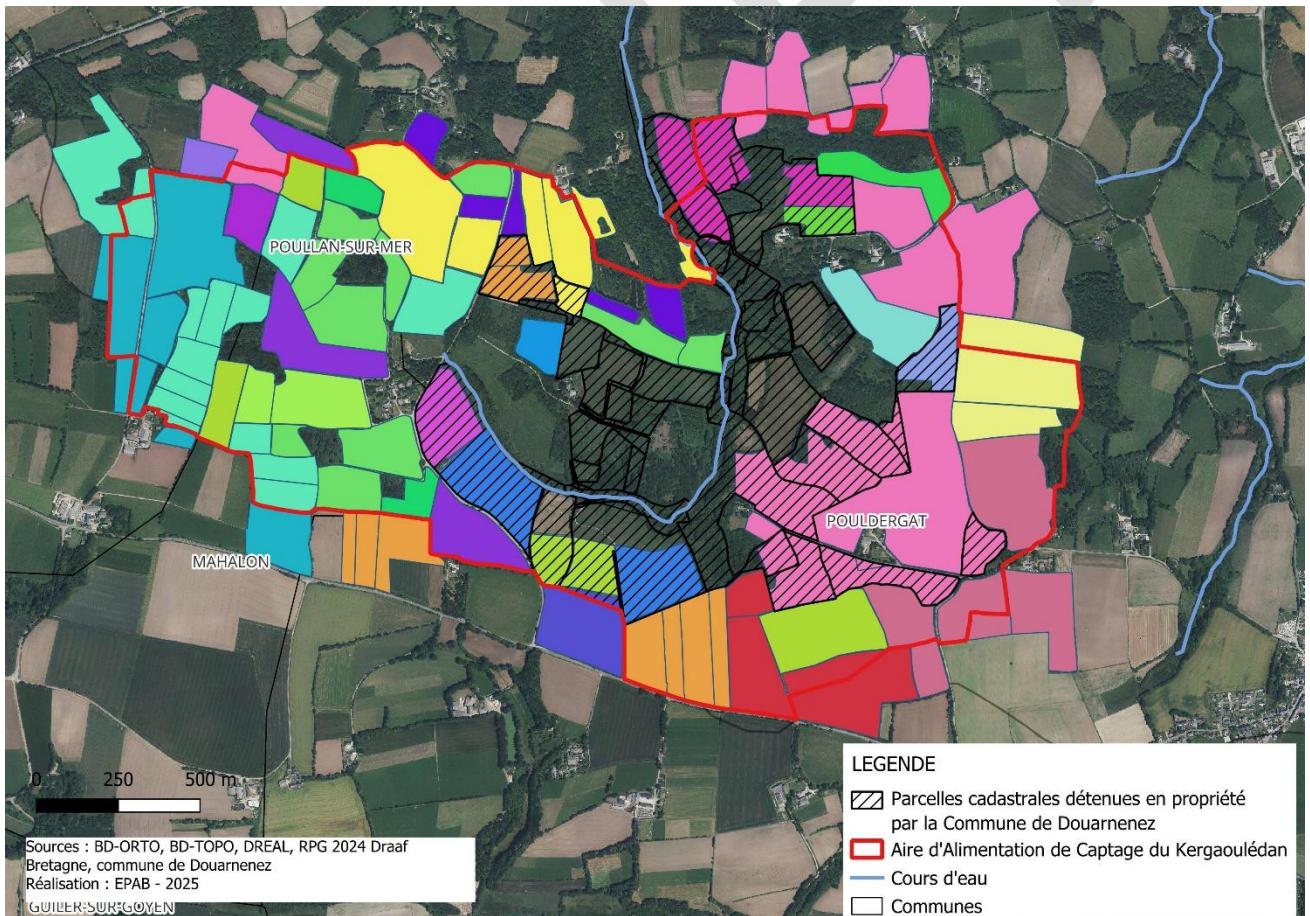


Figure 5 : Cartographie de la SAU étandue de l'AAC de Kergaoulédan, où les parcelles sont colorées différemment pour les 25 exploitations

FICHE ACTION N°6 – DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES (MAEC)

Objectif	Maintenir et développer les surfaces en herbe
Résultats / Attentes	Maintenir et encourager les systèmes d'exploitation agricoles herbagers (ces systèmes permettent de réduire les fuites d'azote et l'utilisation des pesticides) Limiter l'usage d'intrants sur l'AAC
Outils mobilisables	Contrat territorial de la baie de Douarnenez (2025) Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) – Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) de la baie de Douarnenez 2023-2027
Description	Maintenir et développer la part d'herbe dans l'assolement de l'AAC en renforçant l'animation de certaines mesures du PAEC au sein de l'AAC : <ul style="list-style-type: none"> - MAEC localisée « Création de prairies » (accessible à tous les systèmes d'exploitation), indemnisée à hauteur de 358€/ha/an. Cette MAEC permet aux exploitants de semer des parcelles cultivées en herbe puis de les maintenir en prairies permanentes à l'issue de l'engagement ; - MAEC localisée « Protection des espèces » : niveaux 2, 3 et 4 (accessible à tous les systèmes d'exploitation) indemnisée de 145 à 254€/ha/an en fonction du niveau. Cette MAEC vise à préserver la biodiversité sur les surfaces en herbe, et de diminuer les intrants (azote, pesticides) ; - MAEC système « Herbivores » : niveaux 1, 2 et 3 (uniquement accessible aux systèmes herbivores), indemnisée de 121 à 233€/ha/an en fonction du niveau. Cette MAEC permet de maintenir/augmenter la surface en herbe de l'exploitation, de diminuer la surface en maïs ensilage par rapport à la surface fourragère et de diminuer les intrants (azote, pesticides).

Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
	Contractualisations en MAEC « Création de prairies »	25 % des surfaces	2026	Surfaces engagées (ha)	1	0
	Contractualisations en MAEC « Protection des espèces »				2	3,84 Soit 1%
	Contractualisations en MAEC « Herbivores »				3	66,5 Soit 21 %

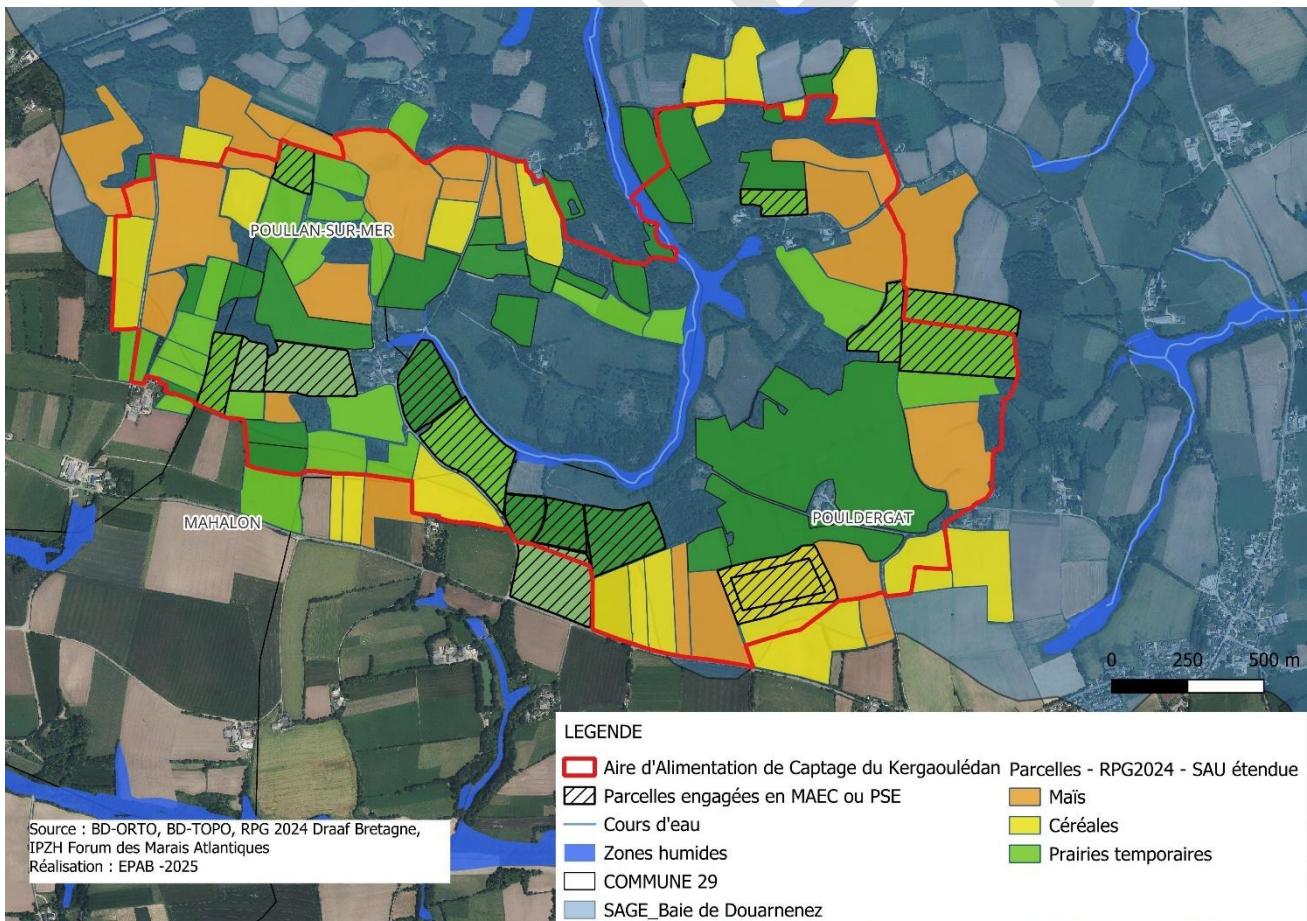
Difficultés de mise en œuvre	Un engagement en MAEC système « Herbivores » ne signifie pas que la (les) parcelle(s) située(s) dans l'AAC sera systématiquement en herbe Les souscriptions MAEC ne sont pas compatibles avec les PSE (fiche action n°11)
------------------------------	--

Maître d'ouvrage	EPAB	Partenaires	DRAAF Bretagne DDTM du Finistère Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil régional de Bretagne
------------------	------	-------------	---

Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)	AELB		CRB		DzCo		EPAB	
			Taux (%)	Montant (€)						
Investissement 2025-2027	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Fonctionnement 2025-2027*	Animation du PAEC 0,02 ETP/an	1247	60	748	20	249	/	/	20	249

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

Bilan	2025	2026	2027
Surfaces engagées en MAEC localisée			
Surfaces engagées en MAEC système			

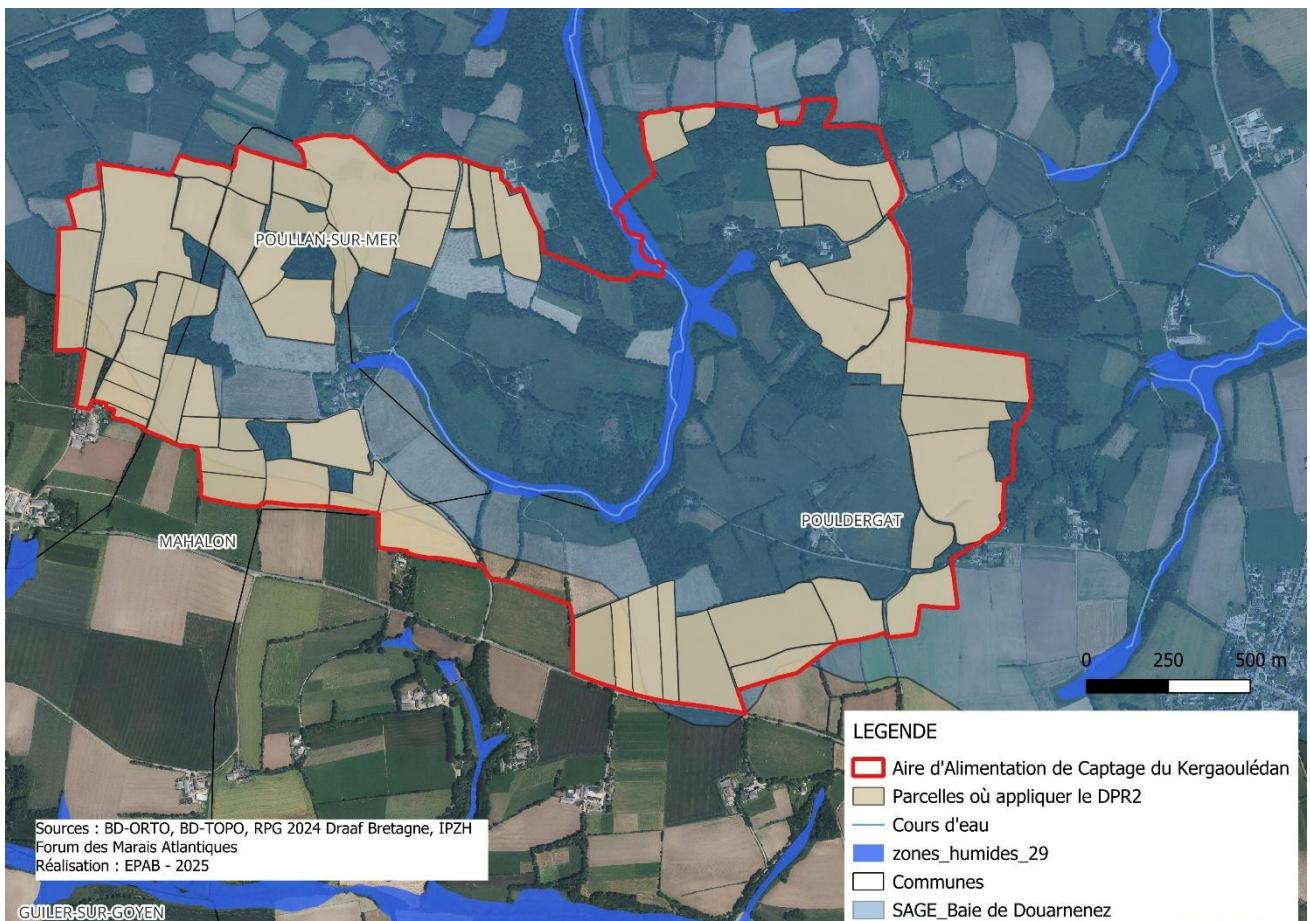


FICHE ACTION N°7 – DIAGNOSTIC DES PARCELLES A RISQUE DE TRANSFERT DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES (DPR2)

Objectif	Evaluer le degré de connexion hydrologique entre la parcelle et le cours d'eau et orienter les agriculteurs vers des pratiques adaptées à ce risque									
Résultats / Attentes	Proposer un programme d'aménagement des parcelles et de pratiques sur les parcelles à risque de transfert de produits phytosanitaires vers les eaux Sensibiliser les agriculteurs à ce risque et aux solutions possibles									
Outils mobilisables	Futur accord de territoire 2026-2028 DPR2									
Description	Animation : présenter la démarche aux exploitants agricoles Demande d'autorisation d'entrée sur les parcelles Campagne terrain Elaboration des cartographies état initial des risques et préconisations Rédaction des rapports Entretiens de présentation des résultats									
Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial				
	DPR2	100 % du périmètre B	2026	Nombre de rapports réalisés	2	0				
Difficultés de mise en œuvre	Refus de l'exploitant									
Maître d'ouvrage	Douarnenez Communauté EPAB (à voir selon accord de territoire)			Partenaires	Agence de l'Eau Loire-Bretagne Conseil régional de Bretagne DRAAF Bretagne					
Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)	AELB		CRB		DzCo		EPAB	
			Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)
Investissement 2026-2027	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Fonctionnement 2026-2027*	Animation 0,10 ETP/an	5775	60	3465	20	1155	/	/	20	1155

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

Bilan	2026	2027
Nombre de rapports réalisés		



FICHE ACTION N°8 – CREATION DES AMENAGEMENTS PARCELLAIRES

Objectif	Densifier le réseau de talus boisés (talus de ceintures de bas-fonds, protection des zones humides, talus perpendiculaires à la pente, ...) pour améliorer la qualité et la quantité d'eau
Résultats / Attentes	Limiter le ruissellement sur le parcellaire agricole et favoriser l'infiltration de l'eau Réduire les transferts de polluants diffus dans l'eau
Outils mobilisables	Breizh Bocage 3 (Stratégie Breizh bocage en baie de Douarnenez 2023-2027)
Description	Animation bocagère : contacter les exploitants agricoles afin de co-construire des projets de densification bocagère

Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
	Création bocagère	2341 mL + selon les préconisations du DPR2	2026	Mètres linéaires créés	2	0

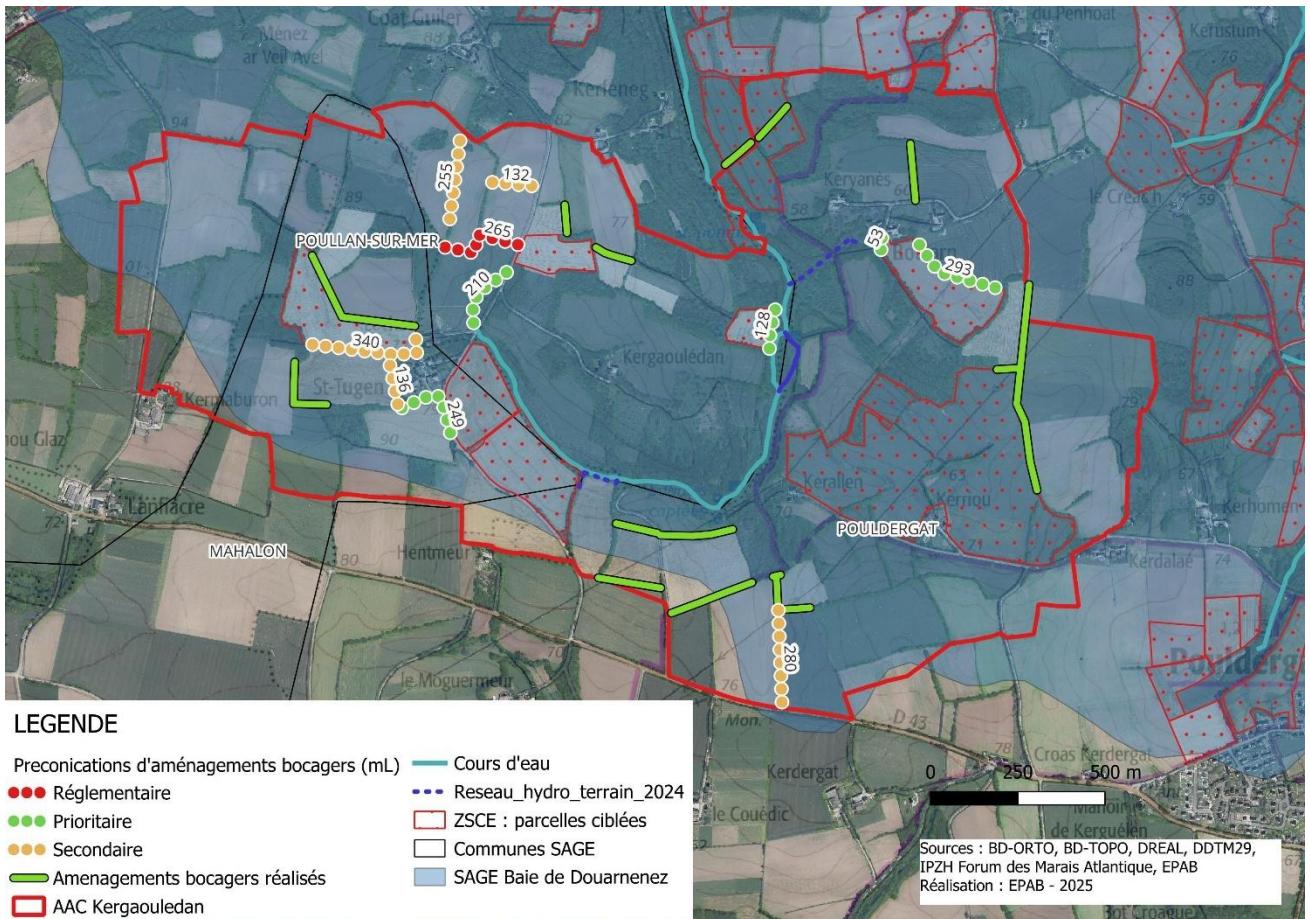
Difficultés de mise en œuvre	Refus de l'exploitant Refus du propriétaire en cas de location
------------------------------	---

Maître d'ouvrage	EPAB Exploitants agricoles et/ou propriétaires	Partenaires	Conseil régional de Bretagne
------------------	---	-------------	------------------------------

Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)
Investissement 2025-2027	Travaux de création	Règlementaire : 3 816 € Prioritaire : 13 435 € Secondaire : 16 459 € TOTAL : 33 710 €
Fonctionnement 2025-2027*	Animation Breizh Bocage	Règlementaire : 900 € A définir

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

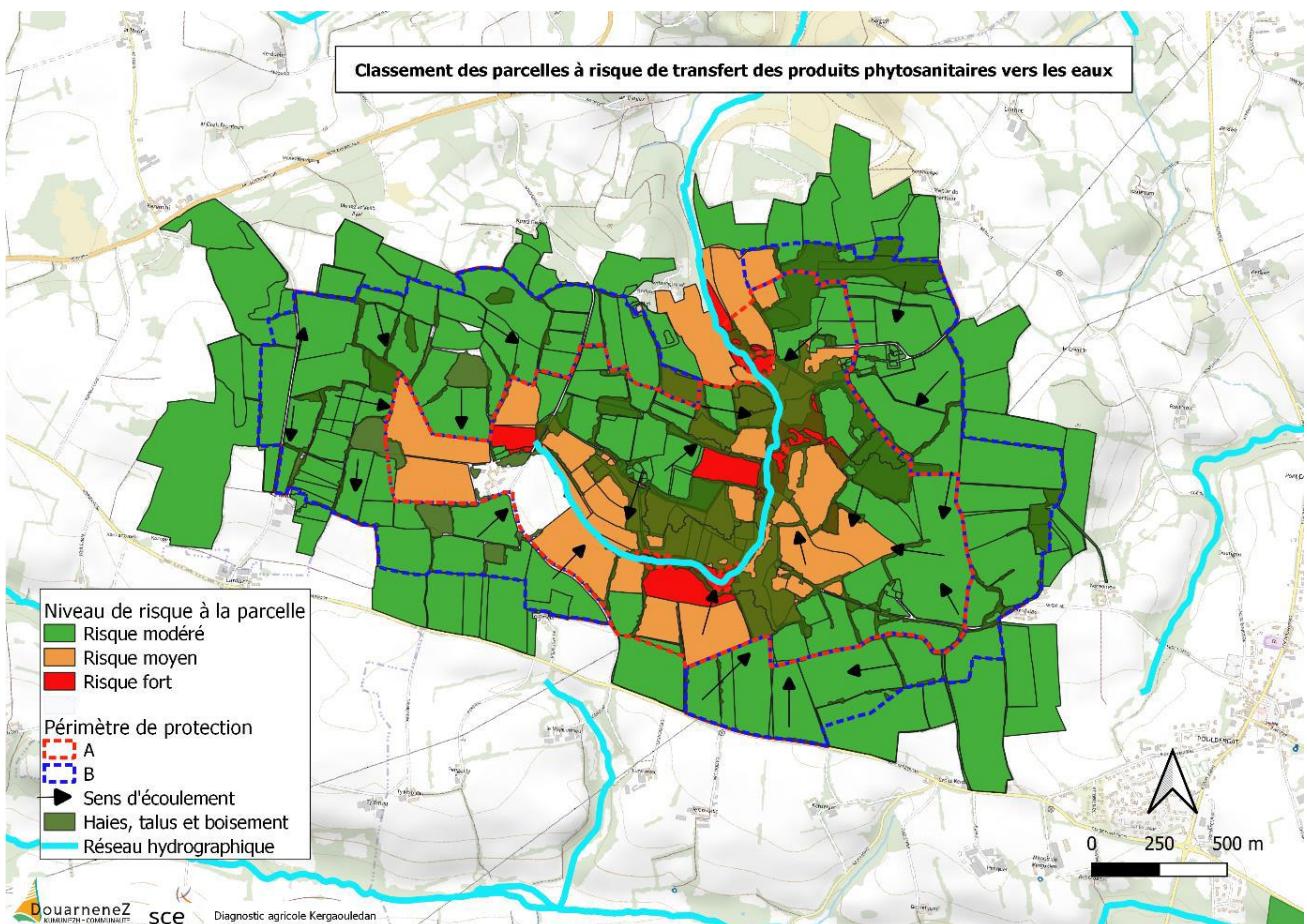
Bilan	2026	2027
Création bocagère		



FICHE ACTION N°9 – PROTEGER LES INFRASTRUCTURES ECOLOGIQUES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Objectif	Renforcer la protection des zones humides et du bocage existant dans les documents d'urbanisme					
Résultats / Attentes	Protéger les zones humides et les éléments du bocage dans les documents d'urbanisme Réduire les transferts de polluants diffus dans l'eau					
Outils mobilisables	PLUiH SAGE Baie de Douarnenez					
Description	<p>Au gré des révisions des documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'assurer que toutes les zones humides situées dans l'AAC, dès le premier mètre carré, soient protégées dans les documents d'urbanisme ; → S'assurer que l'ensemble des linéaires bocagers situés dans l'AAC soient protégés au titre des Espaces Boisés Classés (EBC) dans les documents d'urbanisme. <p>En cas de déclaration de projet dans la zone de l'AAC le service urbanisme sollicite l'avis technique de l'EPAB sur les projets impactant les zones humides et le bocage.</p>					
Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
	Zones humides protégées	100 %	2026	Protection ZH	2	0
	Linéaires bocagers classés	100 %	2026	Protection EBC	2	0
Difficultés de mise en œuvre	/					
Maître d'ouvrage	Douarnenez Communauté Communes		Partenaires	EPAB		

Bilan	2026	2027
Protection des zones humides		
Protection EBC		



FICHE ACTION N°10 – METTRE EN CONFORMITE LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) NON CONFORMES

Objectif	Inciter la mise en conformité des installations non conformes
Résultats / Attentes	100% des installations présentant un risque pour la santé des personnes conformes d'ici 2027
Outils mobilisables	Contrôle SPANC : Service Diagnostic et Contrôle SPANC du Service Eau et Assainissement de Douarnenez Communauté Pénalités Aide financière à la mise en conformité
Description	Il y a 6 ANC présents sur l'AAC : 3 conformes sur le PPR1, 2 conformes sur le PPR2 et 1 non conforme présentant un danger pour la santé des personnes sur le PPR1

Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
	Accompagnement du propriétaire d'ANC non conforme	100 %	2026	Visite dans les 5 dernières années	3	0% (installation non visitée)
	Aide financière à la réhabilitation de l'ANC non conforme	1 dossier sur 1 est éligible	2026	Dossier aidé	3	0%
	Mise en place de pénalités : 400% de la redevance ANC soit 550€ en 2025	0 pénalité car ce dossier sera mis en conformité	2026	Pénalités	1	100%
	Mise en conformité de l'ANC	100%	2026	ANC mis en conformité	1	A lancer

Difficultés de mise en œuvre	Réhabilitation à la charge du propriétaire
------------------------------	--

Maître d'ouvrage	Douarnenez Communauté	Partenaires	
------------------	-----------------------	-------------	--

Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)	AELB		CRB		DzCo		EPAB	
			Taux (%)	Montant (€)						
Investissement 2026-2027	Aide à la réhabilitation	3000					100	3000		

Fonctionnement 2026-2027*	Accompagnement										
------------------------------	----------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

Bilan	2025	2026	2027
Mise en conformité de l'ANC non conforme		ANC mis en conformité	

PROJET

FICHE ACTION N°11 – ANIMATION D’UN GROUPE D’ECHANGES DU CAPTAGE D’EAU POTABLE

Objectif	Initier un groupe d’échanges rassemblant des agriculteurs du territoire autour de la réduction d’intrants (azote et phytosanitaires) et des pollutions agricoles, en allant de l’individuel au collectif
Résultats / Attentes	Engagement dans une démarche d’amélioration grâce à l’approche collective Sur l’AAC, non usage de produits phytosanitaires de synthèse (tous usages confondus) pour améliorer la qualité des eaux
Outils mobilisables	Futur accord de territoire 2026-2028
Description	<p>Etudier la faisabilité de la mise en place d’un Paiement pour Services Environnementaux (PSE), dédié à l’amélioration de la qualité de l’eau : opportunités de financement, d’adhésion au dispositif, et modalités de mise en œuvre</p> <p>Analyser de manière croisée les entretiens individuels réalisés lors du diagnostic multi-pressions initial</p> <p>Premier contact individuel de l’animateur avec les agriculteurs concernés pour se présenter, expliquer la démarche, comprendre leurs problématiques et repérer les points d’accroche</p> <p>Solliciter les prescripteurs agronomiques pour harmoniser le conseil concernant les molécules les plus problématiques et l’approche de fertilisation</p> <p>Réunir agriculteurs, prescripteurs et Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) pour construire une proposition d’action adaptée aux attentes et à la faisabilité (désherbage mécanique, ...) et la mettre en œuvre au travers d’essais <i>in situ</i></p> <p>Valoriser les acquis du groupe DEPHY à proximité sur les itinéraires agronomiques sans herbicides préoccupants</p> <p>Définir et mettre en place une stratégie de réduction des phytosanitaires</p>

Sous actions	Intitulé	Objectif 2027	Année de lancement	Indicateur	Efficacité	Etat initial
						Non réalisé
Animation	Rapport d’analyse réalisé	2026	Rapport d’analyse réalisé	3	0	Non réalisé
	100 % des agriculteurs contactés		Nombre d’agriculteurs contactés			Non réalisé
	Réunion de co-construction		Réunion de co-construction réalisée			Non réalisé

Difficultés de mise en œuvre	Opportunités de financement (PSE) : le dispositif de l’agence de l’eau rémunère peu à la parcelle ; un dispositif hors Agence de l’eau nécessaire du temps de construction Il n’y a pas de dénomination commune qui se dégage d’emblée, suite au diagnostic multi-pression Huit agriculteurs sur les 22 concernés n’ont pas accueilli les mesures et les entretiens proposés lors du diagnostic multi-pression
------------------------------	--

Maître d’ouvrage	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	Partenaires	Agence de l’Eau Loire-Bretagne Conseil régional de Bretagne DRAAF Bretagne
------------------	----------------------------------	-------------	--

Plan prévisionnel de financement	Action	Coût total (€)	AELB		CRB		DzCo		EPAB		
			Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	
Investissement 2026-2027	PSE		À étudier								
Fonctionnement 2026-2027*	Animation 0,09 ETP/an	5609	60	3366	20	1122	/	/	20	1122	

*Sous réserve des modalités de financements des partenaires

Bilan	2026	2027
Rapport d'analyse/faisabilité réalisé		
Nombre d'agriculteurs contactés		
Réunion de co-construction réalisée		

SYNTHESE DES ACTIONS

Fiche action	Sous action	Maître d'ouvrage	Année démarrage	Objectif 2027	ETP / an	Estimation du coût total (€)	Efficacité
1	Analyses d'Azote Potentiellement Minéralisable (APM)	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	2026	60 % des parcelles cultivées du périmètre B analysées	/	3 000	1
	Animation et accompagnement technique				0,16	9 695	1
2	Animation et accompagnement technique			30 % des parcelles cultivées du périmètre B analysées	0,11	6 787	1
3	Animation et accompagnement technique			50 % des parcelles cultivées du périmètre B analysées	0,09	5 540	2
4	Animation et accompagnement technique	(AMO CAB)		80 % des parcelles en blé tendre	0,07	6 750	1
5	Dépôt d'une demande d'institution du droit de préemption	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	2026	1	A définir	A définir	1
	Animation d'une stratégie foncière			A définir	A définir	A définir	1
	Surface acquises (ha)			X % SAU acquis	A définir	A définir	1
	Etablissement d'actes (convention, bail, ORE)			100% des parcelles acquises	A définir	A définir	1
6	Animation du PAEC	EPAB	2025	25 % des surfaces	0,02	1 247	1-3
7	Diagnostic des parcelles à risque de transfert des produits phytosanitaires (DPR2 phyto)	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	2026	100 % des parcelles du périmètre B	0,10	5 775	2
8	Création bocagère	EPAB	2025	2341 mL + selon les préconisations du DPR2		33 710	2
9	Protéger les zones humides et les éléments du bocage dans les documents d'urbanisme	Douarnenez Communauté Communes EPAB	2025	100 %			2
10	Aide à la réhabilitation des ANC	Douarnenez Communauté	2026	100 % conforme	/	3 000	1
	Accompagnement						3
11	Animation d'un groupe d'échange « captage »	Douarnenez Communauté (AMO EPAB)	2026	100 % des agriculteurs contactés	0,09	5 609	3
TOTAL					0,64	81 113	

Fiche action	Action	Coût total (€)	DRAAF		AELB		CRB		DzCo		EPAB		CAB	
			Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)	Taux (%)	Montant (€)
1	Analyses APM	3 000	50	1 500	50	1 500	/	/	/	/	/	/		
	Animation et accompagnement technique	9 695		4 155		4 986		277	/	/		277		
2	Animation et accompagnement technique	6 787		2 700		3 531		277	/	/		277		
3	Animation et accompagnement technique	5 540			60	3 324	20	1 108	/	/	20	1 108		
4	Accompagnement technique	6 750			60	4 050	20	1 350	/	/	/	/	20	1 350
5	Dépôt d'une demande d'institution du droit de préemption													
	Animation foncière													
	Surface acquises (ha)													
	Etablissement d'actes (convention, bail, ORE)													
6	Animation du PAEC	1 247			60	748	20	249	/	/	20	249		
7	Diagnostic des parcelles à risque de transfert des produits phytosanitaires (DPR2 phyto)	5 775			60	3 465	20	1 155	/	/	20	1 155		
8	Création bocagère	33 710	/	/					100 % du règlement aire	4 716		Variable		
9	Protéger les zones humides et les éléments du bocage dans les documents d'urbanisme													
10	Aide à la réhabilitation des ANC	3 000	/	/	/	/	/	/	100	3 000	/	/		
	Accompagnement													
11	Animation d'un groupe d'échange « captage »	5 609			60	3 366	20	1 122	/	/	20	1 122		
TOTAL		81 113		8 355		24 970		5 538		7 716		4 188		1 350